

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

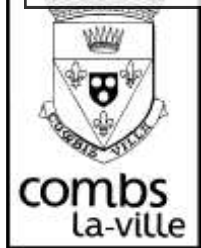
Reçu en préfecture le 23/10/2020

Affiché le 23/10/2020

ID : 077-217701226-20201019-DEL\_19OCT\_\_6-DE

**SLOW**

## Commune de COMBS LA VILLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

### Délibération n° 06

**Date de convocation**

09.10.2020

**Date d'affichage**

13.10.2020

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

**Objet : Avenant n° 1 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : extension du périmètre aux actes des marchés publics et documents budgétaires**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. P. SEDARD par Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par M. D. VIGNEULLE – M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. Y. LERAY par M. J. SAMINGO – Mme C. VIVIAN par M. J. RANQUE – Mme A. ADJELI par Mme H. KIRCALI.

Monsieur John SAMINGO a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et R.2131-3,

VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005, relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°3 du 16 janvier 2017 autorisant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT le gain de temps, la modernisation nécessaire mais aussi la protection de l'environnement et les économies de papier que représente la télétransmission des Actes à la Préfecture,

CONSIDERANT qu'il est opportun d'étendre le dispositif déjà utilisé par la Commune aux marchés publics et documents budgétaires dont la télétransmission va être obligatoire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ci-annexé afin de permettre la télétransmission des marchés publics et documents budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 19 octobre 2020

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -